

Accès à la contraception

La politique de santé sexuelle en Suisse et dans le canton de Berne présente des lacunes et perpétue des inégalités inacceptables. Selon l'Atlas européen de politique de contraception, la Suisse fait pâle figure avec sa politique d'accès à la contraception. Elle se classe même en queue le peloton en comparaison avec les pays d'Europe de l'Ouest.

Actuellement, aucun remboursement n'est prévu pour les produits de contraception de manière générale. Par ailleurs, aucune considération spéciale pour les sous-groupes tels que les jeunes ou les personnes vulnérables ne sont prises. De plus les coûts de ces produits sont particulièrement élevés en comparaison avec les pays voisins et ne sont pas pris en compte par la LAMal. Ainsi, le Conseil-exécutif devrait s'engager auprès de la Confédération et des Conférences cantonales pour que les coûts liés à la contraception (pilule contraceptive, dispositif intra-utérin, préservatif, vasectomie, pilule du lendemain, etc.) soient remboursés par la LAMal sans être soumis à la franchise.

S'il est important d'améliorer la situation au niveau suisse, les cantons ont également leur part de responsabilité. Comme le mentionne en effet le Conseil fédéral en réponse au postulat Feri, la mise en œuvre de mesures pour améliorer l'accès aux soins de santé reproductive est du ressort des cantons.

Or, les coûts liés à la santé reproductive et sexuelle se répercutent très majoritairement sur les femmes, bien que la responsabilité sexuelle et reproductive concerne l'ensemble de la société. De plus, les femmes doivent consulter très régulièrement un ou une spécialiste en gynécologie. Ces coûts peuvent faire office de barrière, notamment pour les revenus modestes, et contribuent à creuser une inégalité d'accès à la santé en fonction du statut socio-économique qui n'est pas acceptable. Il est temps de répartir plus équitativement la responsabilité et les coûts liés à la santé sexuelle et reproductive et d'organiser une politique de santé plus équitable. Ainsi la société dans son ensemble participerait équitativement à la prise en charge de ces coûts et non uniquement les femmes en âge de procréer.